Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 056-215602384-20260225-2026_04-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

***

Département du Morbihan

Arrondissement de Pontivy

Canton de Gourin

***

Commune de SAINT TUGDUAL

***

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-six, le VINGT-CINQ FEVRIER à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT TUGDUAL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Raymond SIOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Présents : MM SIOU Raymond – LE GAL Stéphane - Mmes LE BRIS Maryse – AUFFREDO Catherine – MM ROBIC Alain – ALEYAUME Dominique – Mme BERNARD Christiane – M LE MARRE Jean-Luc

Excusés : M DAUPHAS Christian - Mme CLAUDIC Carole

Secrétaire de séance : M LE GAL Stéphane

Date de convocation	Membres en exercice	Présents	Procurations	Votants
18/02/2026	10	8	0	8

N°2026/04

Objet : Morbihan Energies - Modification des statuts

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-5.II, L.5211-20, L.5212-16 et L.5711-1 ;
Vu l'arrêté préfectoral du 12 juin 2018 approuvant la modification des statuts du syndicat départemental d'énergies du Morbihan ;
Vu l'arrêté préfectoral du 28 octobre 2019 approuvant la modification des statuts du syndicat départemental d'énergies du Morbihan ;
Vu l'arrêté préfectoral du 16 janvier 2023 approuvant la modification des statuts du syndicat départemental d'énergies du Morbihan ;
Vu la délibération n°2025-49 du comité syndical de Morbihan Energies en date du 23 septembre 2025 approuvant la modification des statuts de Morbihan Energies ;

Monsieur le Maire expose

Par délibération n°2025-49 en date du 23 septembre 2025, le comité syndical de Morbihan Énergies a approuvé la modification des statuts du Syndicat Départemental d'Énergies du Morbihan.

Cette modification des statuts vise à :

- Clarifier les compétences optionnelles et les activités accessoires du syndicat (en particulier la nécessité de mentionner explicitement en compétence statutaire à caractère optionnel « la production d'énergie renouvelable »).
- Actualiser les statuts pour intégrer les récentes évolutions législatives (notamment la notion de « Personne Morale Organisatrice » (PMO) dans les opérations d'autoconsommation collective d'électricité, le schéma directeur des infrastructures de recharge des véhicules électriques).

Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 056-215602384-20260225-2026_04-DE

- Préciser les conditions dans lesquelles chaque membre transfère au syndicat tout ou partie des compétences qu'il exerce.
- Mettre à jour l'annexe n°1 « Liste des membres », intégrant l'adhésion de nouveaux membres (Belle-Ile-en-Mer Communauté, Blavet Bellevue Océan Communauté, Centre Morbihan Communauté, De l'Oust à Brocéliande Communauté, Golfe du Morbihan Vannes Agglomération, Ploërmel Communauté). Les 13 intercommunalités à fiscalité propre du Morbihan sont désormais membres de Morbihan Energies.
- Mettre à jour l'annexe n°2 « Liste des collèges électoraux pour les communes membres de moins de 20 000 habitants », tenant compte de la création des communes nouvelles et des évolutions démographiques.

Pour que ces modifications soient effectives et fassent l'objet d'un arrêté préfectoral, l'accord des membres de Morbihan Énergies est nécessaire dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création de l'établissement (articles L.5211-20 et L.5211-5.II du code général des collectivités territoriales). Il convient donc que le conseil municipal se prononce sur les modifications statutaires proposées par Morbihan Énergies.

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance
Stéphane LE GAL

Le Maire,
Raymond SIOU

MAIRIE de SAINT-TUGDUAL
56 (Morbihan)